

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/01/2009

Réception par le Prefet : 29/01/2009

Publication :



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-1-10-1

Séance du vendredi 16 janvier 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES CONVENTION INTERREG IV POLE D'ECHANGES RHIN SUPERIEUR - PERsup

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ approuve le projet **PERsup**

- ❖ autorise le Président à signer la convention Interreg IV Pôle d'échange Rhin Supérieur – PERsup
- ❖ autorise le mandatement des participations au titre des années 2009, soit 18 700 €, et 2010, soit 9 000 €, sous réserve de l'inscription aux budgets concernés des dotations à cet effet (programme E758, chapitre 65, nature 6574, fonction 28).

LE PRESIDENT

Pour le Président,

le 1^{er} Vice-Président Délégué

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a few horizontal strokes at the bottom.

Rémy WITH

Adopté